

Le futur des pensions

Entre brut, net et flou...

Alors que la réforme du système belge des retraites vient de mettre plus de 60.000 personnes dans la rue, que faut-il, vraiment, en craindre ?

Tentative d'éclaircissement. – Texte: Gauthier De Bock -

Des bougies rouges, vertes et bleues. Drôle d'anniversaire. À l'heure où l'on pourrait célébrer les 150 ans d'un système qui a permis à une bonne demi-douzaine de générations de vivre mieux, celui-ci fait descendre des milliers de calicots de la FGTTB, de la CSC et du CGSLB – le syndicat libéral – sur le pavé. L'émotion peut se comprendre: c'est du futur de millions de citoyens actuels et à venir dont il s'agit. Pour rappel, c'est depuis 1968 qu'une législation unique couvre tous les travailleurs salariés: c'est le fameux "régime de répartition". On parle, alors des non moins fameux "trois piliers".

Le premier pilier reprend les pensions légales déboursées par la Sécurité sociale et financées par les cotisations sociales prélevées auprès des employeurs sur le salaire des travailleurs. Le deuxième est constitué de pensions complémentaires financées par des cotisations patronales versées auprès de fonds de pension. Ces cotisations peuvent être complétées par le travailleur s'il le souhaite. Le troisième pilier, c'est ce que le travailleur, individuellement, met de côté sous forme d'épargne pension. Et nous voilà, 50 ans plus tard, avec plus ou moins le même système. Il y a, cependant, une différence de taille bien qu'elle soit intrinsèquement une bonne nouvelle: douze ans. Nous vivons, en moyenne 12 ans, de plus qu'en 1968. Actuellement fixée à 82 ans, notre espérance de vie a des implications sur la pérennité du financement de nos pensions. Rien d'idéologique: c'est un fait démographique. Qu'il faut corréliser à d'autres. L'âge légal de la pension est de 65 ans. Mais l'âge moyen de la retraite est de 60 ans, en raison du recours aux retraites anticipées et aux exceptions accordées pour les carrières longues.

Notons qu'en la matière, la moyenne européenne est de 63 ans et que la durée moyenne d'une carrière belge est de 32 ans, contre 35 ans en Europe. Quant aux montants accordés, la moyenne de la retraite brute est, chez nous de 1.400 euros, ce qui nous place en bas du classement européen en la matière. Mais notre fiscalité sur les retraites, "avantageuse", fait qu'en net, nous remontons dans la moyenne européenne avec plus ou moins 1.300 euros. Avec un taux de remplacement – c'est-à-dire le pourcentage moyen de la retraite par rapport au salaire – d'un peu moins de 70%.

Les possibles solutions

La thèse en vogue, vous n'aurez pas manqué de l'entendre ces dernières années, veut que le système n'est plus viable en l'état. Il faudrait donc réformer. Selon trois options. Première option: baisser les montants des pensions. Deuxième option: augmenter le montant des cotisations. Troisième option: augmenter la durée des cotisations. L'une des "options" est obligatoire. Et toutes ont des conséquences...

À première vue, baisser, par exemple, de 10 % la retraite moyenne serait faite à l'état, aux caisses de retraite, puisées, une sérieuse économie. À la louche, 300 millions d'euros par mois. Mais ce mon-

tant, très important, cache une réalité économique essentielle: 300 millions épargnés sur les pensions c'est autant d'argent qui ne serait pas réinjecté, tous les mois, dans l'Économie de notre pays. Or, avec ses 2,4 millions de retraités, notre dynamisme économique dépend beaucoup des concitoyens plus âgés. Toucher à leur pouvoir d'achat, c'est donc risquer de faire boire la tasse à notre Royaume. Ce risque a été considéré comme trop important et cette solution a, donc, été écartée.

On est donc passé à la deuxième solution. Augmenter les cotisations patronales... Or, on sait que, malheureusement, les marges en la matière, sont plus que tenues. Par rapport à la moyenne de la zone euro, le coût du travail est 30% plus élevé en Belgique. L'un des pays les plus chers en la matière, puisqu'en Europe, il n'est battu que par la Suède. Augmenter les cotisations, c'est prendre le risque de tuer la compétitivité de nos entreprises. L'option, ici aussi, a été rejetée. Il ne restait plus que la dernière solution: allonger la durée de cotisation, c'est-à-dire augmenter le temps de la carrière, donc augmenter l'âge de la retraite. Ainsi, il passerait à 66 ans en 2025 et à 67 ans à 2030. Coupons les pattes à un canard: il s'agit plus d'augmenter la durée moyenne actuelle de 32 ans de carrière plutôt que de forcer les travailleurs à retarder le moment d'une retraite bien méritée. Parce qu'une mise à plat, en matière de justice sociale, accompagne la solution choisie: il s'agit de la prise en compte de la notion de pénibilité. Certains métiers pourraient en bénéficier et obtenir des dérogations comme les militaires, les policiers, les profs... Cette reconnaissance ouvrirait de "nouveaux droits" à la retraite pour certains.

Enfin, un nouveau dispositif – le système de retraite à points si décrié – vient accompagner la réforme. À l'avenir, chaque année de travail sera égale à un point, converti en un montant de pension à la fin de la carrière, d'une valeur variable selon, entre autres, le niveau de salaire ou la pénibilité du travail. Et celui-ci, sur papier, semblerait plus favorable aux bas salaires, aux temps partiels, aux femmes. Et même s'il est moins favorable aux chômeurs de longue durée, il ne semblerait pas impliquer de diminution des pensions, comme une étude de l'UCL vient de le montrer. Mais attention, le conditionnel est de mise: la matière reste extrêmement complexe. ✘

→ Bacquelaine

On ne voulait pas baisser les montants de la pension ou augmenter les cotisations. Il fallait donc retarder l'âge de la retraite.

“C'est du populisme classique”

Entre la manifestation monstre qui l'a brocardé et les questions parlementaires qui ont fusé, le ministre des Pensions défend sa réforme.

Considérez-vous que votre métier est devrait appartenir à la catégorie des métiers “pénibles”?

DANIEL BACQUELAINE – Ce n'est pas tout à fait un métier, c'est une fonction. La réforme des pensions sur laquelle je travaille provoque des interrogations tout à fait légitimes. Dans notre cadre démocratique, nous sommes dans un système majorité/opposition. Et, s'agissant de ces réformes, l'opposition attise les inquiétudes... Mais je n'emploierais pas le mot “pénible”, mais plutôt de “regrettable”. Certains sujets méritent un travail de fond, basé sur l'objectivité, la recherche de la vérité. L'opposition a décidé de livrer un combat très politicien, je pense notamment à Mr. Di Rupo qui prétend revenir à 65 ans pour l'âge de la pension, alors que le standard européen est de 67 ans. Il n'y a que trois acteurs en Europe qui veulent revenir sur le relèvement de l'âge de la pension: Mr Di Rupo, Mr Berlusconi et le gouvernement polonais... Tous les autres disent que la période d'activité doit être plus importante. On ne peut pas ignorer l'allongement de l'espérance de vie.

Avec votre réforme, la pension moyenne augmentera-t-elle?

La moyenne des pensions augmentera. Depuis le début de la législature, d'ailleurs, la pension minimum est augmentée de 160 euros par mois en pour les indépendants et de 95 euros pour les salariés...

Selon vous, votre réforme va augmenter le taux de remplacement, mais aussi le montant de la

pension moyenne et les pensions minimales... Pourquoi alors ces 60.000 personnes dans la rue?

Je pense que certains syndicats, notamment la FGTB, font partie d'une action commune politique d'opposition, et distillent des informations qui sont fausses ou inexacts qui visent à créer de l'angoisse. C'est une démarche populiste classique.

Cependant, il y avait également des membres du syndicat libéral...

Je crois qu'il y a une forme de contagion de l'idée du “front commun syndical” selon laquelle personne ne veut être “en reste”... Mais il y a des nuances dans les discours: certains sont plus favorables à la concertation, d'autres sont dans une logique d'opposition... Il y avait deux revendications à la manifestation. La première, c'est la pénibilité. Ils ne sont pas contre le principe puisque j'ouvre de nouveaux droits. Ils font simplement monter les enchères – pour augmenter le nombre de professions émergeant à cette caté-

gorie – ce qui fait partie du “jeu classique”. Mais la seconde revendication c'était la pension à points mais “revue et corrigée par eux”. Surréaliste, de la pure invention! Il y a eu un tel déversement de messages contradictoires et de fausses informations que je dirais que certains syndicats ont la volonté de désinformer la population.

Vous êtes fâché, là?

Ce n'est pas que je suis fâché, je regrette cette attitude. La pension à points contre laquelle les syndicats ont manifesté n'est pas la mienne! C'est de la pure et simple mauvaise foi!

Vous avez 65 ans, quand allez-vous prendre votre retraite ?

Je ne sais pas, je n'ai pas fait de plan de ce genre...

Si vous ne savez pas quand, vous savez avec combien vous allez partir ?

Oui. Une retraite de parlementaire: 3.500 euros.